

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 11 septembre 2017

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 septembre 2017 s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Robert BIDEAU, Maire.

Etaient présents : M. Robert BIDEAU, Maire.

M. Christian MOREL, Maire délégué.

Mmes et MM. Patrick PICARD, Marie LEGENDRE, Daniel CRENÉ, Arminda GUIBLAIN, Jacky JOANNIS, Jean-Luc SALMON, Paolo ZAROS, Jeannine GUILLEMOT, Pierre MONIN, Pascale SALIGOT, Lionel DARLOT Adjoints et conseillers municipaux avec délégation.

Mmes et MM. Annie PETIT, Annie POITOU, Jean DELAS, Christine FERNANDEZ, Marie-France PRIVÉ, Jérôme DELORME Christian DEUILLET, Florence JALOUZOT, Béatrice TAILLANDIER, Magali HIRARDIN, Yves SCALABRINO, Daniel MARMAGNE Geneviève SCHAAP et Sébastien LE CANN, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Magali HIRARDIN

Monsieur le maire ouvre la séance à 20h15

Monsieur le maire accueille le conseil municipal au grand complet pour cette réunion de rentrée. Il souhaite à chacun d'apporter des idées nouvelles afin de travailler de manière constructive pour le bien-être de leurs concitoyens.

ADMINISTRATION GENERALE - Désignation d'un secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la séance du 3 juillet 2017

Rapporteur : Robert BIDEAU

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur, Monsieur le Maire :

- Ouvre la séance du Conseil Municipal
- Invite le Conseil Municipal à nommer un secrétaire de séance
- Procède à la vérification du quorum
- Annonce les pouvoirs reçus pour la séance
- Invite le Conseil Municipal à approuver le procès-verbal de la séance du 3 juillet 2017

Magali HIRARDIN, secrétaire de séance fait l'appel. Le quorum est atteint.

Le procès-verbal du 03 juillet 2017 n'apporte aucune observation, il est adopté.

ADMINISTRATION GENERALE – INTERCOMMUNALITE – Approbation de la convention de gestion fixant les modalités d'exercice du droit de préemption urbain par la Communauté de l'Auxerrois et ses communes membres du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017

Rapporteur : Robert BIDEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.5211-4-1, L.5211-41-3 III et L.5216-5,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment les articles L 211-1 et suivants,

Vu la loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015,

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0751 du 30 décembre 2016 modificatif de l'arrêté préfectoral n°PREF/DCPP/SRC/2016/0532 du 24 octobre 2016 portant création d'un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre issu de la fusion des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de l'Auxerrois et du Pays Coulangeois, à l'exception des communes de Coulangeron, Migé, Charentenay et Val de Mercy.

Vu la délibération du conseil municipal du 3 avril 2017 approuvant les statuts de la Communauté de l'auxerrois,

Vu les statuts de la Communauté de l'auxerrois,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 juin 2017 adoptant la convention de gestion fixant les modalités d'exercice du droit de préemption urbain par la Communauté de l'Auxerrois entre le 1^{er} janvier 2017 et le 31 décembre 2017,

Il est exposé ce qu'il suit :

La Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois est compétente depuis le 1^{er} janvier 2017 en matière de « *Plan Local d'Urbanisme (PLU), de document d'urbanisme en tenant lieu et de carte communale* ». Cette compétence inclut l'instauration et l'exercice du Droit de Préemption Urbain (DPU), en application de l'article L 211-2 du Code de l'Urbanisme.

Par ailleurs, l'article L 213-3 du CGCT dispose que « *le titulaire du droit de préemption peut déléguer son droit à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement. Cette délégation peut porter sur une ou plusieurs parties des zones concernées ou être accordée à l'occasion de l'aliénation d'un bien. Les biens ainsi acquis entrent dans le patrimoine du délégataire* ».

Ainsi, la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois peut choisir de déléguer aux communes membres tout ou partie de ce droit de préemption urbain dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

La délégation du droit de préemption urbain aux communes permet à celles-ci d'acquérir par priorité dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme approuvé, des terrains faisant l'objet de cessions et situés sur les zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) de ces plans.

Dans un souci de bonne organisation des services, de mutualisation et d'efficacité des moyens d'action, il est prévu de fixer par la convention présentée en annexe, la gestion du droit de préemption entre la Commune et la Communauté de l'auxerrois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la convention fixant les modalités de gestion du droit de préemption urbain entre la Commune et la Communauté de l'auxerrois, pour une durée maximale d'un an, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de gestion à intervenir avec la communauté de l'auxerrois pour l'exercice du droit de préemption urbain,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions et actes en vue de l'exécution de la présente délibération

POLICE MUNICIPALE – LIBERTES PUBLIQUES ET POUVOIRS DE POLICE – Renouvellement de la convention communale de coordination de la Police Municipale et de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Seignelay

Rapporteur : Robert BIDEAU

Par délibération du conseil municipal n°2012/064, le 7 septembre 2012 une convention communale de coordination entre la Police Municipale et la Gendarmerie Nationale a été établie conformément aux dispositions de l'article L2212-6 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conventions de coordination qui répartissent les missions entre les forces de sécurité locale et nationale et organisent leur coopération ont été renforcées par le décret n° 2012-2 du 2 janvier 2012. Elles permettent de coordonner l'action de la Gendarmerie et de la Police Municipale, notamment en termes de modalités d'intervention, d'échanges d'information et de moyens de communication. Ces nouvelles conventions prévoient l'élaboration d'un diagnostic local de sécurité qui conduit à déterminer la nature et les lieux d'intervention des Polices Municipales.

Cette convention étant arrivée à son terme et afin de réitérer cet engagement, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler cette convention et d'approuver les nouvelles dispositions de celle-ci établie conformément aux dispositions de l'article L.512-4 du Code de la Sécurité Intérieur et en se basant sur le diagnostic local de sécurité établi par le Commandant de la communauté de brigades de Seignelay avec la collaboration la Police Municipale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** les termes de la convention ci-annexée
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à la signer, ainsi que tout document annexe s'y référant.

Monsieur le maire rappelle qu'il y a eu quelques changements de personnes au sein de la brigade de gendarmerie de Seignelay. Il émet cependant le souhait de voir davantage de réciprocité entre les services de l'Etat et la commune

Il fait part de la réunion annuelle prochainement pour le bilan des actions de gendarmerie sur le territoire de la brigade Seignelay/Ligny/Chablis.

FINANCES – Fiscalité directe locale – Exonérations fiscales

Rapporteur : Daniel CRENE

La commune bénéficie des ressources de la fiscalité locale. La fiscalité directe locale, ce sont trois taxes : la taxe d'habitation, due par tout occupant d'un logement, qu'il soit ou non propriétaire ; la taxe foncière sur les propriétés bâties, acquittée par les propriétaires ; la taxe foncière sur les propriétés non bâties, également acquittée par les propriétaires.

A noter pour rappel, que la Contribution Economique Territoriale (CET), taxe issue de la réforme de la taxe professionnelle, relève désormais de l'agglomération et non plus de la commune.

Le conseil municipal peut décider, par délibération, de modifier les modalités d'établissement des impôts directs locaux.

Les délibérations actuellement en vigueur sur le territoire communal de Monéteau restent applicables tant qu'elles n'ont pas été rapportées ou modifiées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- * Au titre de l'exercice 2017, le maintien du régime actuel.

Monsieur le maire propose de poursuivre le régime actuel sous réserve des obligations imposées par l'Etat. D'autre part, il insiste pour ne pas oublier l'application de la taxe applicable aux locaux vacants.

FINANCES – Demande de garantie d'emprunt Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement de l'acquisition de logements sociaux – Société Mon Logis – Opération « rue du Terrier Blanc » (pour une garantie partagée : 50 % de garantie apportée par la commune de Monéteau et 50% de la garantie apportée par le CGLLS)

Rapporteur : Robert BIDEAU

Monsieur le Maire indique que la société MON LOGIS a sollicité la commune pour l'octroi d'une garantie d'emprunt en vue du financement de l'acquisition de 28 logements locatifs sur l'opération VEFA (Vente en Etat Futur d'Achèvement) rue de Terrier Blanc à Monéteau.

Les emprunts sont décomposés en Prêt Locatif Social (PLS) pour 8 logements souscrits auprès du Crédit Agricole de Champagne-Bourgogne et en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation pour 20 logements.

Le montant total des emprunts s'élève à 2 709 000 euros.

La délibération prise par le conseil municipal le 12 septembre 2016 prenait en compte une garantie d'emprunt partagée à hauteur de 50 % avec la Communauté d'Agglomération de l'Auxerrois.

Cette dernière n'a finalement pas donné suite directement à Mon Logis en raison de leur règlement financier non adapté à la demande initiale.

La société Mon Logis s'est donc rapprochée de la CGLLS (Caisse de Garantie du Logement Locatif Social) afin d'obtenir une garantie à hauteur de 50% du montant du prêt, ce qui nécessite un nouvel accord du conseil municipal.

Dans le cadre de la politique du logement de Monéteau, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder sa garantie à l'opération de construction des 28 logements sociaux et d'autoriser Monsieur le Maire à signer le nouveau contrat de prêt.

La présente délibération concerne l'emprunt auprès de la **Caisse des Dépôts et Consignations**.

La garantie de la commune est sollicitée pour un emprunt d'un montant de 1 854 000 euros (un million huit cent cinquante-quatre mille euros) en vue de financer en PLUS et PLAII l'opération de construction de 20 logements locatifs à Monéteau, rue du Terrier Blanc.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2252-1 et suivants ;

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, et notamment son article L312-3 ;

Vu le Code Civil, et notamment son article 2298 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'ACCORDER** sa garantie à hauteur de **50%** pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 1 854 000 euros (un million huit cent cinquante-quatre mille euros) souscrit par MON LOGIS auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 57973 constitué de 4 lignes du prêt.
- **DE PRENDRE CONNAISSANCE** des caractéristiques des lignes du prêt, à savoir :
 - Nature de la ligne du Prêt : PLAII
 - Montant du prêt : 637 000 euros

- Durée du prêt : 41 ans
 - dont durée de la période de préfinancement : 12 mois
 - dont durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Taux d'intérêt préfinancement : 0,55 %
- Taux d'intérêt : 0,55 %
- Echéance annuelle

- Nature de la ligne du Prêt : PLAI foncier
- Montant du prêt : 186 000 euros
- Durée du prêt : 51 ans
 - dont durée de la période de préfinancement : 12 mois
 - dont durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Taux d'intérêt préfinancement : 0,55 %
- Taux d'intérêt : 0,55 %
- Echéance annuelle

- Nature de la ligne du Prêt : PLUS
- Montant du prêt : 797 000 euros
 - Durée du prêt : 41 ans
 - dont durée de la période de préfinancement : 12 mois
 - dont durée de la période d'amortissement : 40 ans
- Taux d'intérêt préfinancement : 1,35 %
- Taux d'intérêt : 1,35 %
- Echéance annuelle

- Nature de la ligne du Prêt : PLUS foncier
- Montant du prêt : 234 000 euros
- Durée du prêt : 51 ans
 - dont durée de la période de préfinancement : 12 mois
 - dont durée de la période d'amortissement : 50 ans
- Taux d'intérêt préfinancement : 1,35 %
- Taux d'intérêt : 1,35 %
- Echéance annuelle

- **D'APPORTER** sa garantie aux conditions suivantes :
 - La garantie de la Ville de Monéteau est accordée pour la durée totale du prêt et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la société MON LOGIS, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
 - Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Ville de Monéteau s'engage à se substituer à la société MON LOGIS pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement

- **DE S'ENGAGER** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt sur les bases précitées et aux conditions générales du prêteur, ainsi qu'à signer la convention de garantie à passer entre la commune de Monéteau et la société MON LOGIS.

FINANCES – Jouets de Noël

Rapporteur : Arminda GUIBLAIN

Lors du Noël du personnel, les enfants du personnel et des élus, âgés de moins de douze ans, reçoivent un cadeau.

Il est proposé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DE FIXER** les montants de participation pour Noël 2017, à savoir :
 - 50,00 euros pour les enfants du personnel.
 - 50,00 euros pour les enfants des élus

Les élus concernés par cette participation quittent la salle avant que le Conseil municipal ne procède au vote.

Voix POUR : **24** CONTRE : ABSTENTION :

FINANCES - Convention et subventions d'équipement pour des travaux avec le SDEY : réalisation de l'éclairage du futur parking de la gare

Rapporteur : Patrick PICARD

La ville de Monéteau souhaite mener des travaux avec le SDEY (Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne) pour la réalisation de l'éclairage public du futur parking de la gare SNCF dans le cadre du réaménagement de l'espace actuel.

Le financement du projet, présenté dans le projet de convention joint en annexe 4 et repris ci-dessous, détaille la part communale et la part du SDEY :

Type de travaux	Aides SDEY	Intitulé	Montant total HT	Part communale	Part SDEY
Eclairage public	40 % du HT + TVA	EP parking gare	66 371,33	39 822,80	26 548,53
Total			66 371,33	39 822,80	26 548,53

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Le Maire à signer la convention relative au projet.
- **DE DECIDER** le paiement des subventions d'équipements (chapitre 204) pour l'opération d'éclairage public détaillée ci-dessus.

FINANCES –Convention avec le SDEY pour la participation financière liée à la mise en place et au fonctionnement de la borne de recharge électrique sur le parking de la gare SNCF

Rapporteur : Daniel CRENE

Vu la délibération n°2016-003 du conseil municipal de Monéteau, en date du 11 janvier 2016, approuvant le transfert de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » au SDEY pour la mise en place d'un service comprenant la création et la gestion de bornes de recharges de véhicules électriques ;

Vu le souhait exprimé par la commune de se porter candidate à l'implantation de bornes de recharges sur son territoire ;

Considérant que la commission des travaux du 6 juillet 2017 a proposé la mise en place d'une borne de recharge accélérée dans le cadre du projet d'aménagement du parking de la gare,

Considérant que l'assemblée délibérante du SDEY intègre dans son règlement financier les modalités de mise en œuvre de cette compétence selon les modalités suivantes :

- Participation forfaitaire annuelle de la commune couvrant les charges de fonctionnement à hauteur de 400 € pour les bornes accélérées et de 1 500 € pour les bornes rapides. La dépense est inscrite au budget de fonctionnement des collectivités adhérentes (compte 6554).
- Participation financière de la commune au titre des travaux d'installations des infrastructures, selon le plan de financement adopté par le SDEY,
- Prise en charge de la consommation électrique des bornes par le SDEY jusqu'au 31 décembre 2017 pour les communes ayant transféré leur pouvoir concédant. L'abonnement sera au nom des communes mais son montant sera reversé à la collectivité, sur présentation des factures.

Considérant qu'il est nécessaire d'établir une convention de participation financière intégrant les modalités de partage des frais entre le Syndicat et la Collectivité, dont un exemplaire est joint à la présente délibération en annexe 5, de la manière suivante :

Borne accélérée	Montant total HT	Part commune (20% du HT)	Part SDEY (30% du HT)	Part ADEME (50% du HT)
Fourniture et pose de la borne	12 000	2 400	3 600	6 000
TOTAL	12 000	2 400	3 600	6 000

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention de participation financière,
- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre du projet.

Les élus échangent sur le fonctionnement de cette nouvelle borne électrique.

B. TAILLANDIER et F. JALOUZOT s'interrogent sur la nécessité de borne à rechargement normale.

P. PICARD confirme que le choix a été fait suite à une demande correspondant aux besoins locaux. La durée de rechargement pour une borne « normale » est moins rapide mais la recharge peut se faire entre 20 et 30 mn.

Il explique que la demande des consommateurs porte souvent sur un rechargement non complet ; L'autonomie des véhicules va aussi évoluer. La première avait été installée près d'un poste électrique plus puissant lors de la réalisation du Skénéteau. Il rappelle aussi que l'ADEME verse une subvention à hauteur de 50 %.

F. JALOUZOT pense qu'une borne à charge normale ne pourra pas satisfaire les besoins en fonction de l'autonomie de certains véhicules qui demandent plus de temps pour être rechargés.

A. GUIBLAIN précise que la puissance du véhicule a peu d'importance or c'est bien la force de la borne qui est primordiale sur la capacité de rechargement.

B. TAILLANDIER demande quel est le coût du rechargement.

P. PICARD explique que la subvention de l'ADEME a permis aux communes d'avoir la gratuité des

consommations durant les deux premières années et qu'à l'issue, les particuliers paieront leur consommation comme tous les autres carburants.

D.MARMAGNE demande combien de fois a-t-elle été utilisée ?

P. ZAROS répond qu'il y eu 450 rechargements sur quelques mois.

SERVICES TECHNIQUES - Rapport du service de l'assainissement – Exercice 2016

Rapporteur : Patrick PICARD

Monsieur l'adjoint aux travaux expose le rapport annuel du délégataire, la Société Bertrand, pour le service de l'assainissement de l'année 2016.

Il est mentionné toutes les interventions de cette société à savoir le curage des réseaux et des ouvrages, les interventions d'urgence, les inspections vidéos, les enquêtes de conformité, l'élaboration du SIG, les réparations, les postes de refoulement et le nombre d'abonnés.

Le conseil municipal est appelé à prendre acte de ce rapport,

URBANISME – Achat d'une partie de la parcelle AB 224

Rapporteur : Robert BIDEAU

VU la proposition de vente formulée par M CHAMEROY Hervé concernant une partie de la parcelle AB 224 sur laquelle des tronçons du réseau public d'assainissement ont été posés ;

CONSIDERANT que cette partie de 111 m² de la parcelle AB 224 se situe en zone UBa du Plan Local de l'Urbanisme ;

Considérant que cette parcelle est située en partie en zone rouge et en zone bleue du Prévention des Risques Inondations, et que l'emprise du réseau crée une contrainte sur la surface restant constructible,

CONSIDERANT l'avis du Service du Domaine, en date du 5 décembre 2016, estimant la parcelle AB 224 à 33 000 euros ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DECIDER** l'achat de la partie de parcelle AB 224 correspondant à une surface de 111 m² à hauteur de 4 200 € HT.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations nécessaires en vue de cette acquisition.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document et acte à venir.

URBANISME – Achat d'une partie des parcelles AB-36, 35, 167, 168, 33, 32, 179, 180, 30, 217 et 26 dans le cadre de régularisations d'emprise foncière.

Rapporteur : Robert BIDEAU

VU la nécessité d'acquérir le foncier de propriétés privées mais d'usage public sur une partie de la rue de Gurgy, en vue de procéder à la réfection complète de cette voie accompagnée d'aménagements de sécurité,

CONSIDERANT que les plans d'alignement ont été abrogés sur tout le territoire de la commune par délibération du conseil municipal du 17 février 2014,

CONSIDERANT que dans cette situation de régularisation des emprises foncières, à traiter avec les

propriétaires, le prix d'usage est de 3 euros par mètre carré,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **DE DECIDER** l'achat d'une partie des parcelles AB-36, 35, 167, 168, 33, 32, 179, 180, 30, 217 et 26, située sous la voie publique, au prix de 3 euros HT / m2.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout compromis ou acte de vente à intervenir.

DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Rapporteur : Robert BIDEAU

Aucun droit de préemption n'est appliqué.

COMMISSIONS

Commission voirie du 6 juillet 2017

Rapporteur : Patrick PICARD

P. PICARD donne lecture de ce compte rendu. La commission était réunie pour une présentation des projets 2017 qui ont été revus : rue de Gurgy, le parking Poids Lourds – rue des Isles, la rue Pierre Curie et le fossé puis le parking de la Gare.

D'autres travaux ont été réalisés par les services techniques en collaboration avec certaines entreprises comme les trottoirs de la place de la Libération, rue d'Auxerre et avenue de la Seiglée ; plateau ralentisseur au Petit Pien et des enrobés rue Louis Blériot, du Four et Courtis Robin.

Les projets 2018 évoqués concernent en priorité le parking des Peupliers qui sera examiné lors de l'étude du remplacement des arbres au bord de l'Yonne ; puis la réhabilitation des rues Marie Noël et Colette où les enfouissements de réseaux sont terminés.

La commission a aussi examiné la mise en place d'une borne de recharge électrique « accélérée » (voir délibération ci-dessus : convention avec le SDEY pour réalisation travaux parking de la gare) de même qu'un projet d'abri à vélos et caméras de vidéosurveillance pour ce futur parking.

Commission sports et loisirs du 7 septembre 2017

Rapporteur : Jacky JOANNIS

La commission s'est réunie pour examiner le bilan des illuminations 2017/2018 à savoir le classement des quatre points à illuminer sur la commune. La location était prévue sur quatre années par conséquent, les décors seront démontés en 2020.

Le choix esthétique n'a pas été confirmé, la commission devra se réunir pour finaliser cette décision.

J. JOANNIS a donné quelques informations diverses : les travaux d'aménagement du terrain de pétanque sont terminés et il y aura un changement complet du système électrique du tennis couvert suite à un accident qui endommagé un poteau, que le coût est estimé à 23 000 € mais la consommation sera moins importante puisque la nouvelle installation est équipée de lampe LED.

Compte rendu réunion du 19 juillet « Championnat de France VTT des Sapeurs-Pompiers »

L'objet de cette réunion entre la mairie de Monéteau et l'Amicale des Pompiers d'Auxerre était l'organisation du « championnat de France VTT des Sapeurs-Pompiers le samedi 15 septembre 2018 à Monéteau. Le but étant de déterminer les besoins en matériels et locaux.

J. JOANNIS précise qu'il y a 500 athlètes attendus sur cette manifestation et ne semble pas inquiet pour l'organisation car les personnes chargées de

JL. SALMON demande si les parkings seront disponibles puisque la présentation de la saison 2018/2019 du Skénéteau devrait avoir lieu ce vendredi 14 septembre.

Réponse : la course ayant lieu le samedi, aucune crainte que les parkings soient envahis dès le vendredi soir.

Compte rendu du COPIL « Contrat Enfance Jeunesse »

Rapporteur : Arminde GUIBLAIN

Le **Comité de Pilotage du Contrat Enfance Jeunesse** s'est réuni le **28 mars 2017**, pour le bilan d'activités quantitatif et qualitatif de l'année 2016 des structures d'accueil des partenaires du Contrat Enfance Jeunesse.

A savoir les **Accueil de Loisirs Sans Hébergement** Zone ADOS et les Minots, le **Relais d'Assistants Maternelles** et l'**Isle aux Castors**.

BILAN ZONE ADO PAR SEBASTIEN DUFLANC, COORDONNATEUR

l'ALSH Extra-scolaire se fait sur 2 déclarations au niveau de Jeunesse et Sports puisque les activités ne se font pas sur les mêmes périodes ni sur les mêmes créneaux horaires.

49 enfants inscrits avec moins de filles

Taux de fréquentation élevé : 87 % enfants de Monéteau avec des tarifs étudiés en fonction du coût réel puis déclinés suivant le quotient familial

Les grands axes de travail sont la découverte d'activités, la responsabilisation des jeunes, la valorisation de l'image des ados sur la commune.

Le recrutement récent d'un éducateur va permettre plus de disponibilités envers les ados.

Point nouveau : une réunion le vendredi 7 avril : dont l'objectif a été de réfléchir avec les ados et leurs parents sur le choix des activités, leurs besoins et/ou leurs envies...

Un local jeune dédié/identifié semble manquer à la construction d'un vrai groupe, d'une vraie existence de la structure sur le territoire.

Continuité : réorganisation des séjours appréciée ainsi que les projets collaboratifs avec les autres structures jeunesse voisines sont recherchés et même développés.

Des projets : formation au 1ers secours, partenariats avec les communes d'Appoigny, St Georges et Gurgy (Seignelay en cours) ainsi qu'avec nos associations : USCM Tir à l'Arc, Escrime...

BILAN ALSH EXTRA SCOLAIRE « LES MINOTS » PAR O. REVERET, DIRECTRICE

Bilan satisfaisant pour 68 jours d'ouverture – Particularité de l'année 2016 - les mercredis après-midi sont comptabilisés avec le périscolaire.

Fréquentation : 174 enfants dont 49 de – 6 ans et 125 de + de 6 ans (baisse du fait de la séparation avec le périscolaire et la concomitance de la zone ados). La répartition géographique varie peu, près de 60 % des enfants sont Monestésiens et les autres enfants viennent de communes proches de l'auxerrois

Les trois axes annuels travaillés en 2016 :

- le développement de la citoyenneté,
- épanouissement de l'enfant
- et la connaissance/respect de l'environnement

Une enquête de satisfaction transmise par mail aux parents, mais trop peu de réponses en retour

Le point fort de la structure, les différentes possibilités d'inscription (demi-journée, journée avec ou sans repas) ; pas de changement de tarifs depuis trois ans et aucun supplément pour les sorties.

Rappel ; encadrement fait par des animateurs dont le recrutement est examiné en entretien avec la directrice, après vérification des critères (le BAFA, la proximité de Monéteau, âgé de 18 ans et +, candidat qui ont donné satisfaction)- tous les enfants sont accueillis (si le quota est plus fort, la directrice vient en renfort pour l'encadrement).

Des travaux de relooking ont été effectués sur l'entrée et l'escalier mais il est à noter le manque d'accessibilité aux personnes handicapées (construction d'un ascenseur à envisager) > point qui est étudié dans le projet Réorganisation des travaux du Pôle Enfance

BILAN PERI SCOLAIRE PAR S. DUFLANC

Le nombre d'enfants inscrits sur les activités périscolaires est de 349 (118 qui ont – de 6 ans et 231 de + de 6 ans) pour 384 enfants scolarisés dans les quatre écoles de Monéteau.

La fréquentation des enfants de - de 6 ans à l'accueil périscolaire reste forte et les effectifs élémentaires en hausse sur les NAP.

➤ bilan qui semble assez stable par rapport à 2015

Les données financières, les charges sont en hausse 167 826 euros pour 137 190 euros en 2015 d'où une participation de la commune plus importante 129 538 € pour 79 733 euros en 2015. Cette augmentation est le reflet d'une programmation d'activités de qualité : intervenants extérieurs à rémunérer, budget plus important pour du matériel et accessoires neufs.

Le coût pour les familles reste un élément important et socialement intéressant par rapport aux autres modes de garde.

Suite à la signature du PEDT, le rapport d'encadrement est assoupli et les élus maintiennent la proposition de formation individuelles BAFA ou BAFD pour les enfants en contact direct avec les enfants. La fréquentation de la structure est satisfaisante car il n'y a pas de liste d'attente et la ville communique suffisamment par le biais des écoles, du site internet et/ou par des mailings issus du logiciel.

BILAN DE L'ILE AUX CASTORS PRESENTE PAR SANDRINE MORET, DIRECTRICE.

Rappel : 23 places agréées qui correspondent à l'accueil des enfants de 0 à 4 ans :

S. MORET présente aussi le bilan pour l'année 2016.

Le nombre d'enfants inscrits est le même que l'année précédente, pas de changement sur la fréquentation qui reste stable avec beaucoup de contrats de cinq jours.

Le taux d'occupation est de 73.96 % sur les heures réalisées mais 77.85 % sur les heures facturées pour 63 enfants dont 38 de Monéteau /Sougères. **(pour mémoire le taux mini doit être de 72%)**

La structure n'a pas eu de changements dans le personnel si ce n'est l'arrivée d'une nouvelle infirmière qui intervient 12 heures par semaine.

Les objectifs prioritaires du projet pédagogique « la découverte des continents » et des animations proposées aux familles (ateliers langue de signes, motricité, sorties extérieures, potager éducatif, rencontre intergénérationnelles).

Une évaluation de tout ce travail a été faite par l'envoi d'un questionnaire de satisfaction transmis aux familles puis un document « collecte des besoins » permettant de mieux appréhender les envies des parents.

Points forts de cette crèche, l'accessibilité, la localisation et les tarifs (souci au quotient familial) Seul petit bémol ; étant donné la configuration du bâtiment, la problématique d'aménagement des dortoirs.

La fréquentation est satisfaisante malgré une liste d'attente pour les accueils réguliers surtout en 2017.

Devant le succès du 1er salon des bébés Lecteurs, ce celui-ci est reconduit en novembre en 2017.

BILAN DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES (RAM) PAR SANDRINE PAWLAK, DIRECTRICE

Permanence du RAM à Monéteau une fois par mois.

37 assistantes maternelles sur Monéteau et 27 d'entre elles ont contacté le RAM.

La fréquentation semble satisfaisante puisque 87% des AM de Monéteau ont contacté le RAM – stable par rapport aux autres années

Les axes prioritaires du RAM sont de favoriser le lien social et l'épanouissement, développer la citoyenneté, le soutien à la parentalité, la professionnalisation de l'accueil individuel

Monsieur le Maire rappelle que l'année scolaire 2017/2018 a repris sur 4 jours ½ de classe, que l'Etat participe encore pour le fonctionnement des NAP même si la commune participe en grande majorité. La réforme imposée en 2014 avait été mise en place dans le plus grand respect des directives de l'Etat et le retour aux 4 jours remettra en cause tout le système actuel. Il réaffirme qu'un bilan sera fait rapidement, qu'une consultation sera lancée auprès des familles, que des rencontres seront organisées entre les différents partenaires afin de se proposer ces choix. La décision sera ensuite prise par le conseil municipal en début d'année 2018.

Compte rendu du COFIL du Multi Accueil « L'Isle aux Castors »

A.GUIBLAIN donne lecture de ce compte rendu sans revenir sur les éléments déjà communiqués lors du COFIL du Contrat Enfance Jeunesse.

Elle donne surtout les informations concernant les axes de prévention : accidents domestiques - sensibilisation des familles mais surtout les enfants aux différents dangers ; prévention solaire - activité proposée pour réfléchir sur les dangers du soleil ; lutte contre l'illettrisme et prévention alimentation - activité avec le maraîcher de Monéteau, transformée en séance de dégustation.

Mais encore, l'organisation de la commission des familles : deux réunions avec les membres de la commission ; réunion d'équipe tous les deux mois ; journée avec une psychologue -analyse de la pratique pour le personnel et réunion de rentrée pour les parents.

Puis présente les perspectives 2017 : axes de prévention - le lavage des mains et les dangers du soleil ; l'animation avec le maraîcher de Monéteau ; sortie au verger conservatoire et observation des abeilles et le Salon des BB Lecteurs le samedi 25 novembre au Skénéteau

En ce qui concerne les données financières la parole était donnée à M. MEUNIER, Directeur de la Mutualité Française Bourguignonne. Il rappelait pour la subvention communale que la commune a versé 143 869.19 € en 2016 alors que le budget prévisionnel était de 178 570 € ; il n'est probablement pas nécessaire de faire une telle avance de trésorerie puisque l'écart est d'environ 33000 €. Il précise que des économies ont été faites sur les charges.

A.GUIBLAIN fait part aussi de la commission d'admission : les inscriptions finalisées sont les suivantes : 19 le lundi, 22 le mardi, entre 20 et 22 le mercredi, 22 le jeudi et 21 le vendredi. Les familles qui étaient en liste d'attente ont été recontactées par la directrice. L'incertitude des inscriptions régulières étant dues aux modifications du temps de travail chez certaines familles ; toutefois, l'offre du service occasionnel permettra de palier au changement de situation.

D'autre part, les critères d'inscriptions pourront être revus rapidement afin d'accueillir les enfants en attente et étendre l'offre à des familles extérieures à Monéteau si besoin. Envisager aussi une entrée en cours d'année et non qu'en septembre.

A.GUIBLAIN réaffirme le bon travail entre la commune et la MFB et rappelle le Salon des BB Lecteurs qui aura lieu le samedi 25 novembre 2017. Toutes les structures seront réunies de la même manière qu'en 2016 – le thème « L'HIVER ». Le seul spectacle « Le Petit Bal » proposé, sera diffusé en fin de journée avec un goûter/buvette à son issue. Il a été retenu l'idée de faire des espaces « *cocoönings* ». Elle informe également qu'une subvention de 500 000 € a été accordée par la CAF de l'Yonne dans le cadre des Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP).

Rentrée scolaire 2017/2018

M. LEGENDRE donne quelques informations sur la rentrée scolaire pour l'année 2017/2018 :

- * 387 élèves ont fait la rentrée le 04 septembre soit 71 enfants dans chaque école maternelle, 131 enfants à Victor Hugo et 114 pour l'école élémentaire JJ Rousseau.

- * de nouvelles enseignantes sont arrivées : à Colbert – Mme Franciane GOMES dans la classe des Petites Sections. Mme Mathieu a pris la direction de l'école La Commanderie. Mmes Marion LECOLLE et Anaïs BARNIER ont en charge la classe de CE1/CE2 sur deux postes à mi-temps à JJ Rousseau.

Elle évoque aussi les travaux qui ont été faits durant l'été :

Colbert – peinture de la classe de la directrice puis un aménagement de plans inclinés et rampes pour les enfants accueillis en fauteuils roulants ; enrobé de la cour

La Commanderie : deux chênes ont été coupés dans la cour

Victor Hugo : le préau a été remis en peinture et aménagement dans les toilettes des garçons.

JJ Rousseau : finition de travaux électrique

Mme LEGENDRE fait part de la distribution des dictionnaires dans les deux classes de CE1.

INFORMATIONS DIVERSES

- CIFA de Mercurey – Remerciements pour la subvention versée
- CIFA d'Autun – Remerciements pour la subvention versée
- APF de l'Yonne – Remerciements pour la subvention versée
- Institut Pasteur – Remerciements pour la subvention versée
- Les amis de la nature de l'Auxerrois – Remerciements pour la subvention versée et le prêt de salle
- Famille NICOLLIER – Remerciements suite à décès de Maria LEFORT veuve NICOLLIER
- ADIL 89 – Remerciements pour la subvention versée

Monsieur le Maire propose une subvention d'aide aux sinistrés des Antilles qui sera versée à la « Fondation de France » suite au cyclone Irma : le montant pourra être de 1 € par habitants soit 4 000 €. Les élus donnent un accord de principe.

Monsieur le Maire rappelle que les visites de l'Assemblée Nationale et du Sénat auront lieu le lundi 16 octobre ; un mail leur sera adressé afin de donner toutes les informations.

D. CRENÉ donne quelques informations concernant des habitants de la commune. Tout d'abord, Franck DELORME, coureur à l'AJ Monéteau est devenu champion de l'Yonne lors du Trail de Tanlay. Puis les frères DUBOIS sont devenus vice-champions du monde de canoë kayak en Afrique du Sud.

D. CRENE explique le programme du week-end prochain pour l'organisation du 25^{ème} anniversaire du jumelage avec Föhren.

P. SALIGOT fait part de la récolte de miel dans la ruche – les 35 pots de miel seront vendus au marché de Noël au profit des caisses des écoles.

JL SALMON demande si tout le monde a reçu le programme du Skénéteau puisqu'il a été distribué dans les boîtes à lettres.

Monsieur le Maire fait part du Salon des Maires le mardi 21 novembre.

Prochain conseils municipaux : lundi 23 octobre
lundi 27 novembre

Monsieur le maire lève la séance à 22h25.